Union des directions des écoles communales

UDEC

Rencontre du mardi 15 octobre 2024

avec Madame Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement obligatoire

Représentants du Cabinet :

- Fanny Constant – Cheffe de Cabinet
- Benoît Chandelle – Conseiller « Évaluation externe et simplification administrative »
- Serge Dumont – Conseiller « Enseignement qualifiant »
- Hugues Pigeon – Conseiller « Enseignement spécialisé »

Du côté des directions : différents représentants sont présents :

- Fondamental :
  - Officiel subventionné (UDEC)
  - Libre confessionnel catholique (Collège des Directeurs)
  - Libre non confessionnel (Felsi)
  - Excusé : Réseau WBE (ADEF)

- Secondaire :
  - Officiel subventionné (ADEO)
  - Libre confessionnel catholique (ADIBRA)

Pour l'UDEC :

- Ludovic Lamote : Délégué « Enseignement spécialisé »
- Steve Jovenau : co-président
- Dominique Verlinden : co-président

Différents sujets ont été abordés à bâtons rompus dans un climat d'écoute et d'ouverture aux observations, préoccupations et difficultés du terrain. Parmi eux :

- **Simplification administrative** : La Ministre s'engage à maintenir l'objectif de 100 circulaires maximum par an. Elle est consciente que tout n'est pas encore sous contrôle, que certaines circulaires arrivent encore trop tard, elle souhaite la fin d'une forme d'infantilisation ;un code couleur en fonction du type de circulaire et de l'urgence est à l'étude. La Ministre souhaite en outre l'administration aux réunions du cabinet avec les directions d'école. La création d'un guide précisant l'ensemble des documents à remettre en cas d'inspection est également demandée pour clarifier et uniformiser les demandes et faciliter leur anticipation.

- **<u>DACCE</u>** :
  - Demande de suppression du DACCE dans l'enseignement spécialisé, qui fait double emploi avec le PIA (qui s'avère bien plus utile).
  - Demande d'ouverture quasi-permanente du DACCE dans l'ordinaire (au contraire des étroites fenêtres de temps, prévues actuellement).
  - Il est également demandé d'inverser la procédure de recours pour les parents. Les parents doivent demander un recours s'ils s'opposent à la décision et non se connecter et valider le maintien.

- **<u>Changements d'école</u>** : L'idée semble être entendue d'imaginer un « certificat de radiation » à émettre par l'école « quittée » afin de clarifier et d'acter les changements d'école (**par respect** d'abord, pour des **raisons organisationnelles** ensuite (anticipation des compositions de classes), et pour des **raisons pédagogiques** enfin (permettre de faire le lien entre écoles sur les éventuelles décisions prises en matière de redoublement + vérifier que l'origine de l'enfant : ordinaire ou spécialisé).

- **<u>Enquête « respect »</u>** : La Ministre a réexpliqué ses intentions à savoir se préoccuper de renforcer le respect à l'égard de la profession, au regard de violences régulières subies par des enseignants. L'enquête se clôture le 18/10. L'administration sera ensuite en charge du traitement des résultats. Ceux-ci seront communiqués par diverses voies.

- **<u>CDIE</u>** (contrat de travail à durée indéterminée - "spécial enseignement") : Le projet se confirme de basculer, à terme, sur ce mode de contrats pour les futurs enseignants. La Ministre garantit évidemment que les nominations actées et celles qui seront proches de l'être ne seront en aucun cas concernées par ce basculement. Au même titre que les potentielles

<u>Autres points évoqués</u> :

- Les problématiques liées au statut des directions, à l'encadrement administratif et éducatif ont été brièvement évoquées (et feront l'objet de réflexions plus approfondies à l'occasion des prochaines rencontres).
- L'enseignement différencié (les moyens doivent être maintenus).
- La pénurie et notamment la possibilité de compenser le cadre incomplet par des périodes supplémentaires dans le fondamental, comme c'est déjà le cas dans le secondaire. Dans la même logique, il a été demandé que l'enseignement spécialisé puisse bénéficier des "pools" de remplacement.
- Le TC et les activités "orientantes".
- Le pacte : infos après le 14/11 - Il n'y aura pas d'arrêt ou de ralentissement, la date fixée reste 2026 ; ce sera aux FPO d'informer/d'accompagner les équipes sur le terrain.

Les futures rencontres sont planifiées :

- Mercredi 04/12/2024 – 15h
- Mercredi 19/03/2025 – 15h
- Mardi 27/05/2025 – 9h30